



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES
DÉPARTEMENT DU PILOTAGE DE LA RECHERCHE ET DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE



Maison de ville, Basse-Terre, Guadeloupe
©Jean-Michel Pérignon, 2011

COLLOQUE INTERNATIONAL

HABITER LES OUTRE-MER

PATRIMOINES &

CRÉATION ARCHITECTURALE

CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

11 ET 12 DÉCEMBRE 2012

Collectivités territoriales
www.culture.gouv.fr



Maison de ville à Basse-Terre
© Jean-Michel Pérignon, 2011

HABITER LES OUTRE-MER : PATRIMOINES & CRÉATION ARCHITECTURALE
Colloque international
À la Cité de l'architecture et du patrimoine
11 et 12 décembre 2012

Appel à communication

Ministère de la culture et de la communication

Direction générale des patrimoines

Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique

Édifices publics, maisons bourgeoises de ville, cases traditionnelles des faubourgs ou des campagnes dessinent les paysages de la Caraïbe, de l'océan Indien, des îles du Pacifique, et doivent leur originalité à l'histoire particulière de ces territoires. Modelée dans le contexte de la société de plantation, mais également façonnée par les apports des différents courants migratoires, cette architecture fonde les archétypes d'une ville et d'un territoire rural qui peuvent se dire créoles. Entre les principes communs et la diversité des déclinaisons propres à chaque région, ces constructions métissées font la synthèse d'une histoire économique, sociale et culturelle et constituent par là même un patrimoine spécifique. Alors que le caractère syncrétique de ces cultures s'exprime essentiellement dans l'immatériel, le bâti civil de même que l'habitat créole privé et les usages qui en découlent, offrent une production matérielle porteuse d'identités lisibles sur le territoire.

Or, la ville créole, par essence de taille réduite, est particulièrement vulnérable aux démolitions programmées ou fortuites. Dans un contexte où la pression foncière, renforcée par l'exiguïté des territoires insulaires, fait peser sur cette architecture fragile la menace de la disparition de pans entiers du patrimoine bâti, les projets destinés à relancer les politiques de rénovation urbaine doivent prendre la pleine mesure des enjeux patrimoniaux. Dans le contexte du grand chantier de rénovation urbaine lancé par le ministère de l'Outre-mer, et au moment où entre en application le décret du 31 décembre 2011 qui vise à développer la construction de logements sociaux dans les cinq départements d'Outre-mer, il semble important d'accompagner d'une réflexion patrimoniale les chantiers de résorption de l'habitat indigne et informel. Et ce, dans le but de favoriser une meilleure connaissance, protection, préservation et valorisation de la richesse patrimoniale que constitue l'architecture créole, porteuse elle aussi de la mémoire et des identités de ces sociétés.

La Direction générale des patrimoines entame une réflexion sur le thème « *Habiter les Outre-mer : patrimoines & création architecturale* ». Il s'agit d'associer aux politiques de rénovation urbaine, l'étude et la recherche pour la sauvegarde des réalisations emblématiques de la création architecturale et des témoins de l'architecture traditionnelle et vernaculaire, en prenant en compte le paysage et le patrimoine naturel, si précieux dans ces espaces insulaires. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre du « plan Outre-mer » du ministère de la culture et de la communication qui définit l'architecture et l'urbanisme comme enjeu capital pour la mise en valeur des sites historiques et patrimoniaux, mais aussi pour l'amélioration du cadre de vie des habitants. Le « plan Outre-mer » préconise qu'un travail de fond sur « l'architecture vernaculaire » vienne renforcer les actions en matière de patrimoine architectural, afin de favoriser la transmission des savoir-faire, d'identifier les restau-

rations urgentes et nécessaires, de développer les formations en direction des professionnels, et de conclure des partenariats avec des institutions nationales. Ces actions répondent également aux attentes en terme de recherche sur l'habitat formulées par le ministère de l'Outre-mer, partenaire de l'opération dans le cadre des politiques de rénovation urbaine, et à celles des collectivités territoriales de plus en plus nombreuses à s'investir dans la réhabilitation de la ville créole en rapide dégradation.

Pour donner corps à cette réflexion, la Direction générale des patrimoines organise en partenariat avec la Cité de l'architecture et du patrimoine, un colloque international « *Habiter les outre-mer : patrimoines & création architecturale* », qui se déroulera les 11 et 12 décembre 2012. Cette opération conduite par le Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, concerne l'ensemble des services de la Direction générale des patrimoines du ministère de la culture et de la communication. L'objectif est d'encourager la collaboration des professionnels des différents domaines sur ce champ de recherche. L'archéologie amérindienne et coloniale comme les archives renseignent sur l'évolution des structures de l'habitat, complétant et enrichissant les données fournies par les études menées en architecture ou sur les monuments historiques dans le cadre des politiques de protection. L'Inventaire général développe une méthodologie spécifique répondant au besoin d'accompagnement des collectivités dans leurs efforts d'identification, de sauvegarde et de valorisation des témoins de l'architecture traditionnelle. Dans les musées, les collections d'objets mobiliers associées à des enquêtes et études anthropologiques permettent de mieux aborder l'étude de la structuration des espaces de vie. S'y ajoutent la connaissance des manières de vivre, patrimoine immatériel porteur de liens et de constructions sociales. L'archéologie, l'architecture, les archives, l'inventaire, les monuments historiques, les musées et le patrimoine immatériel participent donc d'une meilleure connaissance du patrimoine architectural créole.

Le colloque « *Habiter les Outre-mer : patrimoines & création architecturale* » se propose d'aborder l'espace des cinq départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion), mais aussi les pays et territoires d'Outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Terres australes et antarctiques françaises, Saint Barthélemy, Saint-Martin, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna,). Cette architecture se conçoit également dans un environnement géopolitique plus large, sa genèse s'inscrivant dans le contexte du développement des villes coloniales dans les anciens Empires. L'architecture des Outre-mer français dialogue donc de façon très étroite avec celle des villes africaines, brésiliennes, orientales et asiatiques, faisant intervenir les champs de recherches propres aux études post-coloniales.

Des partenaires privilégiés sont associés à cette manifestation, dans un esprit de complète transversalité: le ministère de l'Outre-Mer, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH et VSSP) et, au sein du ministère de la culture et de la communication, l'ensemble des services de la Direction générale des patrimoines (services centraux et déconcentrés) et les établissements publics qui lui sont rattachés (Cité de l'architecture et du patrimoine,...), les Directions des affaires culturelles d'Outre-mer, l'inspection générale des patrimoines, mais aussi les services patrimoniaux de collectivités territoriales, les associations et les laboratoires de recherche concernés par ces thématiques.

Les propositions de communication pourront s'articuler autour des thématiques suivantes :

- architecture climatique et développement durable
- ressources locales et apports extérieurs
- savoirs et savoir-faire (réglementation, formations)
- modes d'habiter et objets mobiliers
- politiques et stratégies d'innovation

Elles devront être adressées par courrier électronique, sous la forme de résumés de 300 mots maximum, **avant le vendredi 1er juin 2012** à :

laurella.rincon@culture.gouv.fr



Maison de ville à Basse-Terre
© Jean-Michel Pérignon, 2011

HABITER LES OUTRE-MER : PATRIMOINES & CRÉATION ARCHITECTURALE
Colloque international
Cité de l'architecture et du patrimoine
11 et 12 décembre 2012

Membres du comité scientifique

CÉLINE FRÉMAUX (chercheur, service de l'inventaire de Guyane)
JEAN-PHILIPPE GARRIC (directeur-adjoint du département de la recherche, INHA/ENSA PARIS-BELLEVILLE)
MIREILLE GRUBERT (directrice de l'Ecole de Chaillot, CAPA)
PANOS MANTZIARAS (chargé de mission, SA, DGP)
ANTOINE MONTPERT (CAPA)
JEAN-MICHEL PÉRIGNON (conservateur général du patrimoine, CAPA)
DAVID PEYCERÉ (conservateur en chef du patrimoine, directeur du centre d'archives du XXe siècle, CAPA)
SERGE PITIOT (conservateur en chef du patrimoine, SERVICE RÉGIONAL DES MONUMENTS HISTORIQUES, DRAC ILE DE FRANCE)
FRANCIS RAMBERT (directeur de l'institut français d'architecture, CAPA)
BÉATRICE ROEDERER (chargée de mission, CAPA)
BERNARD TOULIER (conservateur général du patrimoine, DPRPS, DGP)
CHRISTIAN TRÉZIN (conservateur général du patrimoine, INVENTAIRE, DGP)
FRANÇOISE VERGÈS (présidente, CPMHE/MOM)

Comité d'organisation

NANCY CHENU (chargée de mission, Agence nationale pour la rénovation urbaine, ANRU)
LAURENCE DE FINANCE (directrice du musée des monuments français, CAPA)
ROBBY JUDES (administrateur civil, MAE/MENSR)
FRÉDÉRIC LAZORTHES (secrétaire général, CPMHE/MOM)
PASCAL LIEVAUX (chef du département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, DPRPS, DGP)

Coordination

LAURELLA RINÇON (conservatrice du patrimoine, DPRPS, DGP)
LAÉTITIA FORTINEAU (vacataire, DPRPS, DGP)

CONTACT

Direction générale des patrimoines
Département du pilotage de la recherche
et de la politique scientifique
6, rue des Pyramides – 75001 Paris
tel : 01 40 15 87 24 – fax : 01 40 15 87 33
laurella.rincon@culture.gouv.fr